

21

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48589

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien aux projets collectifs innovants d'économie sociale et solidaire

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 8 février 2023 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'économie sociale et solidaire et a financé, à ce titre, 142 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines.

Un projet a été examiné par la commission ad hoc du 28 mars 2023.

Ce projet a été examiné en transversalité avec les agences départementales et la direction enfance famille.

La société coopérative de production FRIDAY AFTERNOONS poursuit comme objectif principal l'accomplissement d'une utilité sociale par le soutien à des publics vulnérables, à la sensibilisation à leurs problématiques et plus généralement par la lutte contre l'exclusion. L'objectif d'utilité sociale de FRIDAY AFTERNOONS est matérialisé par la production d'œuvres vidéoludiques de sensibilisation aux problématiques dans les domaines du handicap.

Dans ce cadre, la société coopérative de production FRIDAY AFTERNOONS s'engage à assurer la réalisation d'un prototype de jeu vidéo consacré aux troubles "Dys" nécessaire pour pouvoir entamer la production et l'implantation du studio FRIDAY AFTERNOONS en Ille-et-Vilaine.

L'étude d'opportunité va permettre de développer le volet économie sociale et solidaire de l'activité du studio (mise en place d'actions locales, renforcer les liens avec les structures collectives) tout en continuant la recherche de partenaires financiers prêts à s'investir dans le projet.

Il s'agira également de produire un prototype du jeu "Dys". Un partenariat avec l'agence départementale de Brocéliande va permettre d'associer des jeunes suivis dans le cadre de mesures éducatives pendant la phase de test du prototype de jeu.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à la société coopérative de production FRIDAY AFTERNOONS pour la réalisation d'un prototype de jeu vidéo consacré aux troubles "Dys", en associant des jeunes accompagnés par l'agence départementale de Brocéliande ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la société coopérative de production FRIDAY AFTERNOONS, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023
ID : CP20231722

Pour extrait conforme